

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL Madame Anne BOUQUIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Anab LEFFRAY, Madame Vanessa CHABOURINE.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Christelle TESSIER à Mme Aurore YANG, M. Jacques ABBO à Mme Marianne HUREL, M. Hervé LHOMME à M. Gérard HUET, Mme Aline MERIAU à Mme Magali BLANLUET, Mme Solène MENNECIER à M. Bruno GODET, Mme Marilene BOUCLET à M. Philippe BAUMY, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON à Mme Vanessa CHABOURINE, Mme Marie COSTA à M. Frédéric MURA, M. Pierre HABERT à Anab LEFFRAY

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	26	23

Date de la convocation

21 juin 2024

Date d'affichage

21 juin 2024

Objet de la délibération

1- Commande publique
1.7 Actes spéciaux et divers

**2024-54 – Dossier de
consultation pour les travaux
de renouvellement du réseau
d'alimentation en eau potable**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
le 2/7/2024

Absents excusés : M. Fabrice PELLETIER, M. Bruno THOMAS, M. Yann BOUGUENNEC

A été nommé secrétaire : M. Bruno GODET

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer les canalisations relarguant des CVM (chlorures monomères de vinyles) repérées dans l'étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de distribution d'eau potable. Le bureau HADES a été choisi comme maître d'œuvre pour réaliser le dossier de consultation des entreprises et suivre les travaux.

Les travaux sont estimés à 500 144.20 € HT soit 600 173.28 € TTC. La commission « aménagement du territoire » du 4 juin 2024 est favorable à la réalisation de ces travaux.

La consultation des entreprises sera passée en procédure « marché à procédure adaptée ».

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe BAUMY, Adjoint au Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable

pour les secteurs « la Maison des Bois – la Doronde – Route de la Mardelle – la Chesnaie » tel que proposé par le bureau HADES,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation, selon la procédure des marchés à procédure adaptée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de l'opération.

Le secrétaire de séance
Bruno GODET



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

